



TRESORERIE

Paiements

Note aux Ordonnateurs

vos références

vos références

vos références

annexe(s)

Etablissements pénitentiaires: communication des prestations exceptionnelles via un fichier Excel

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES MENSUELLES

Pour l'instant, vous recevez chaque mois, du service Paiements – Traitements, une liste préimprimée permettant de communiquer les prestations de nuit ainsi que celles des samedi et dimanche.

Pas mal d'institutions transmettent déjà ces données par voie électronique. La finalité est en fait de généraliser cette pratique.

A partir du cycle de mutations de juillet 2007 (prestations de juin 2007), les listes préimprimées ne seront plus envoyées. A dater de ce moment, les prestations de nuit ainsi que celles des samedi et dimanche devront être reprises dans un fichier Excel pour ensuite être transmises par e-mail au service Paiements-Traitements.

Afin de garantir une transition rapide, nous vous demandons déjà autant que possible, et ce à partir des prestations d'avril 2007 (cycle de mutations de mai 2007), de suivre cette nouvelle procédure lors de la transmission des données.

Le fichier Excel doit comprendre **2 feuilles de travail**:

1. une feuille reprenant les prestations exceptionnelles du mois précédent
2. une feuille mentionnant les coordonnées de l'institution

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de:

Service

Paiements: Traitements et Pensions



Eddy De Prée

Expert financier

Tél. 02/233 72 73 - fax 02/233 70 77

E-mail: eddy.depre@minfin.fed.be

Ingrid Maeyens

Tél. 02/233 73 35 - fax : 02/233 70 77

E-mail : ingrid.maeyens@minfin.fed.be

Sur les annexes 1 et 2, vous trouverez le lay-out défini pour les feuilles de travail en Excel. **Ce lay-out doit être respecté, étant donné que toute dérogation rendrait automatiquement le traitement des données impossible.**

1. Feuille de travail “prestations exceptionnelles”

TITRE DE LA COLONNE	SIGNIFICATION
Matricule	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 11 positions toujours précédées de 19 ▶ pas d'espace, -, / ou d'autres signes spéciaux <p>exemple: 19590110614</p>
Nom	nom de famille
Prénom	mentionner le prénom complet
Imp	RESERVE AU SERVICE PAIEMENTS – NE RIEN COMPLETER
Mois	RESERVE AU SERVICE PAIEMENTS – NE RIEN COMPLETER
Grp	RESERVE AU SERVICE PAIEMENTS – NE RIEN COMPLETER
Dim 1-3/6A	nombre de prestations le dimanche*
Nuit 4-6/6A	nombre de prestations de nuit*
Nuit 40 7-9/6A	nombre de prestations de nuit (momentanément x € 2,50)*
Sam 7-9/6C	nombre de prestations le samedi*

* En ce qui concerne l'entité " prestations ", il faut absolument tenir compte de ce qui suit:

- ne pas compléter des demi-heures
- en l'absence de prestations, toujours compléter par la valeur 0 (zéro) et non par des blancs ou des traits
- seules les prestations du mois précédent peuvent être communiquées (ex : durant le cycle de mutations du mois N, seules les prestations du mois N-1 peuvent être communiquées)

Important!

- Les titres des colonnes doivent être mis sur la première ligne de la feuille de travail.
- **Le premier matricule doit être complété dans la case A2 de la feuille de travail.** Toute dérogation à cette règle rend le traitement automatique du fichier impossible.
- **Aucune ligne de blancs** ne peut figurer dans le tableau. Il en va de même des colonnes de blancs (à l'exception des colonnes imp, mois et grp).

2. Feuille de travail “Coordonnées”

Les données suivantes doivent figurer sur la feuille de travail:

- l'établissement pénitentiaire
- le mois des prestations
- le code d'imputation (voir annexe 3)
- la personne de contact
- le numéro de téléphone de la personne de contact
- l'adresse e-mail de la personne de contact

Le fichier Excel doit être envoyé par e-mail, avant le 10 de chaque mois, à **CHACUNE** des personnes mentionnées ci-après:

- | | | |
|-----------------------|--|---------------|
| • Eddy De Prée | eddy.depre@minfin.fed.be | (02)233 72 73 |
| • Ingrid Maeyens | ingrid.maeyens@minfin.fed.be | (02)233 73 35 |
| • Didier De Mesmaeker | didier.demesmaeker@minfin.fed.be | (02)233 73 70 |

Le nécessaire sera fait auprès du service Paiements pour que les gestionnaires de dossiers puissent aussi disposer des données transmises. Les tableaux ne devront donc plus leur être directement envoyés par mail.

REVISIONS

Quid des révisions concernant des agents victimes d'un accident de travail suite auquel des prestations spéciales doivent quand même être payées?

Tous les révisions, en matière de prestations exceptionnelles, doivent être transmises au moyen **d'un Relevé de Mutations** aux bureaux de gestion:

- à madame Ilse Van den broeck ou monsieur Peter Sonck pour les agents Néerlandophones

- à monsieur Armand Kesler pour les agents Francophones

Les révisions ne peuvent jamais être transmises au moyen d'un fichier Excel: le programme qui doit traiter ce fichier Excel peut uniquement traiter les prestations du mois N -1 durant le cycle de mutations du mois N.

Nous comptons sur votre collaboration.

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele
Administrateur du service Paiements

Microsoft Excel - Mise_en_page_interface_prisons.xls

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ? Adobe PDF

Arial 10 G I S

A2 =

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	matricule	nom	prénom	imp	mois	grp	dim 1-3/6A	nuit 4-6/6A	nuit40 7-9/6A	sam 7-9/6C	
2		xxx	xxxx								
3		xxx	xxxx								
4		xxx	xxxx								
5		xxx	xxxx								
6		xxx	xxxx								
7		xxx	xxxx								
8		xxx	xxxx								
9		xxx	xxxx								
10		xxx	xxxx								
11		xxx	xxxx								
12		xxx	xxxx								
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											

Prêt

Prestations / Coordonnées / NUM

Microsoft Excel - Mise_en_page_interface_prisons.xls

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ? Adobe PDF

Arial 10 G I S

C1 =

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	ETABISSEMENT PENETENTIAIRE												
2	MOIS PRESTATIONS												
3	IMPUTATION												
4													
5	Personne de contact												
6	Numéro de téléphone												
7	Adresse e-mail												
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													
26													
27													
28													
29													
30													
31													
32													
33													
34													
35													
36													

Prêt

Prestations Coordonnées

NUM

Gevangenis	AANR/IMP	Prison
	00J 2B	
DENDERMONDE	00J 2C	JAMIOULX
GENT	00J 2D	DINANT
HASSELT	00J 2E	
HOOGSTRATEN	00J 2F	LANTIN
IEPER	00J 2G	MONS
LEUVEN CENTRAAL	00J 2H	CPE DE MARNEFFE
LEUVEN HULP	00J 2I	NAMUR
	00J 2J	NIVELLES
MECHELEN	00J 2K	
OUDENAARDE	00J 2L	CENTRE DE DETENTION SAINT HUBERT
SINT GILLIS	00J 2M	SAINT-GILLES
	00J 2N	TOURNAI
TURNHOUT	00J 2O	VERVIERS
PAIFVE	00J 2P	ETABL DE DEF SOC DE PAIFVE
RUISELEDE	00J 2Q	HUY
ANTWERPEN	00J 2R	ARLON
BRUGGE	00J 2S	ANDENNE
GARAGE VORST	00J 2T	GAR CENTRAL FOREST
VORST	00J 2U	FOREST
MERKSPLAS	00J 2V	ITTRE
ELECTR TOEZ SINT GILLIS	02J142	SURV ELECTRON DE SAINT-GILLES
WORTEL	00J 2X	INST PERF DES CADR PEN DE MARNEFFE
EVERBERG	00J SD	EVERBERG
VEILIGHEIDSKORPS	02J051	CORPS DE SECURITE
	02J152	CORPS DE SECURITE REG BRUXELLOISE